

Département  
HAUT-RHIN

COMMUNE DE BRUEBACH

Arrondissement  
MULHOUSE-SUD

## Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 25 MAI 2023

Nombre de  
Conseillers élus  
15

L'an deux mille vingt-trois, le 25 mai  
Le Conseil Municipal de la commune de Bruebach  
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,  
sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilles SCHILLINGER

Conseillers en  
fonction  
15

Présents : M. Christophe SIX - Mme Caroline MULLER - M. Daniel BING,  
Adjoints - Mme Corinne HAJOSI - Mme Brigitte OSTERTAG - Mme  
Priscille BAKAJ - M. Aurélien MEROT - M. Jean-Marc JUND

Conseillers  
présents  
9 + 4 procurations

Absent excusé et non représenté : M. Luc RIEFFEL, M. Jean-Baptiste IDCZAK

Absents : /

A donné procuration : Mme Sabrina REISS à Mme Corinne HAJOSI  
Mme Aurélie LHOMMÉ à M. Aurélien MEROT  
M. Benoît RINGENBACH à Mme Caroline  
MULLER  
Mme Brigitte ESTERMANN à M. Jean-Marc  
JUND

Mme Caroline MULLER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire

### **6. Chasse : Modalité de consultation des propriétaires et affectation du produit de la location de la chasse**

Monsieur le Maire rappelle que la loi locale prévoit que la commune administre le droit de chasse au nom et pour le compte des propriétaires. A cet effet, la commune organise la location de la chasse toute les 9 années. Le prochain bail commencera le 2 février 2024 et se terminera le 1<sup>er</sup> février 2033.

En application de l'article L 429-13 du Code de l'environnement, la décision relative à la destination du produit de la chasse peut être prise :

- soit dans le cadre d'une consultation écrite des propriétaires,
- soit dans le cadre d'une réunion de ces derniers.

**Le Conseil Municipal**, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **approuve** la consultation par écrit des propriétaires pour l'abandon à la commune du produit de la location de la chasse,
- **décide** d'affecter le produit de la location de chasse à la couverture des cotisations des assurances accident agricole, obligatoires pour les propriétaires,

- **charge** Monsieur le Maire de procéder à cette consultation,
- **autorise** Monsieur le Maire de signer les actes se rapportant à ce dossier.

BRUEBACH le 26 mai 2023

La Secrétaire de séance,  
Caroline MULLER



Le Maire,  
Gilles SCHILLINGER

